

Calendrier de la zone de basse émission (LEZ) à Bruxelles

réalisé à partir de documents de Bruxelles Environnement et de ChatGPT.

La [Low Emission Zone de Bruxelles](#) prévoit l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants.

Une étape importante devait entrer en vigueur en 2025, avec l'interdiction de certaines voitures diesel Euro 5 et certains véhicules essence Euro 2.

Cette étape devait réduire encore la part de véhicules polluants.

Report décidé en 2023

En 2023, le [Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale](#) a voté un report de deux ans de cette étape, principalement pour des raisons sociales et politiques. Conséquence : les véhicules concernés ont pu continuer à circuler en 2025.

Impact possible sur la pollution

Selon des analyses de [Bruxelles Environnement](#), ce report a probablement ralenti la diminution des émissions de NO₂, maintenu plus de véhicules diesel anciens dans la circulation et réduit l'effet attendu de la LEZ pour 2025.

Cela contribue à expliquer pourquoi la baisse de la pollution s'est ralentie.

Intervention de la justice

Le report a été contesté et la [Cour constitutionnelle de Belgique](#) a finalement annulé la décision de report, estimant qu'elle affaiblissait la protection du droit à un environnement sain.

Le calendrier initial de la LEZ doit donc être réappliqué.